

# L'Étudiant vous répond

Orientation, études, vie pratique... Nous répondons aux questions que vous nous posez par courrier, par mail à [redaction@letudiant.fr](mailto:redaction@letudiant.fr) ou sur les forums de [letudiant.fr](http://letudiant.fr).



Éditions L'Étudiant, 12,90 €.

## La question de Tennes sur le chat « Réussir ses études de droit »

« Quelles qualités pour réussir en droit ? »

« Je voulais savoir quelles étaient les qualités à avoir pour faire des études de droit. »

**Notre réponse.** La qualité rédactionnelle est primordiale pour ces études où l'écrit est crucial. La rigueur également, car le droit est une matière que la plupart des lycéens ne connaissent pas : il faut donc s'accrocher au début pour prendre les bons réflexes du juriste. Enfin, si le droit ne consiste pas à apprendre par cœur et à bachoter (le raisonnement, le raisonnement encore, le raisonnement toujours !), vous allez devoir tout de même engranger un grand nombre de notions nouvelles.

Dès le début de l'année universitaire, il ne faut surtout pas perdre de temps et travailler régulièrement. Tâchez d'être rigoureux et assidu, de faire des fiches et de bien préparer vos séances de travaux dirigés.

## La question de Jordan sur le chat « Trouver son logement étudiant »

« Trouver un logement à Paris ? »

« J'envisage d'étudier à Paris l'an prochain mais je n'ai pas de pistes pour l'hébergement. Que me conseillez-vous pour trouver à me loger à Paris sans trop perdre de temps ? »

**Notre réponse.** La recherche de logement à Paris peut être en effet assez ardue. De nombreuses universités et écoles ont des partenariats avec des résidences privées (Les Estudines, Fac Habitat...). Louer un logement auprès d'un particulier est aussi une possibilité : dans ce cas, Internet est la meilleure solution. Les sites à privilégier sont ceux avec des offres de particuliers (très demandés) et ceux tels que [seloger.com](http://seloger.com) (avec des frais d'agence). Le prix d'un studio oscille entre 600 à 700 € selon les quartiers pour environ 20 m<sup>2</sup>. Pour le même prix, vous pourrez trouver une chambre dans un appartement plus grand en colocation et sans passer par une agence. D'autres sites peuvent être intéressants : [appartager.com](http://appartager.com), qui propose des offres modérées et sécurisées, et [Leboncoin](http://Leboncoin.com) ou [Vivastreet](http://Vivastreet.com), dédiés aux petites annonces. Surtout, gardez un œil sur les offres et multipliez vos contacts.

## La question de tati so sur le chat « Réussir en arts, lettres et langues à l'université »

« Quels débouchés en histoire ? »

« Y a-t-il de réels débouchés après un master d'histoire ? »

**Notre réponse.** En général, les débouchés en lettres et sciences humaines sont plus variés que l'on ne pense. Bien sûr, l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) et la recherche ont des débouchés importants (plus de 700 postes ouverts

aux concours du CAPES et de l'agrégation d'histoire). Mais ils ne sont pas les seuls. Dans la fonction publique (notamment en diplomatie, défense, sécurité...), de multiples parcours existent. Dans le secteur privé, les écoles de commerce ou de communication ont des concours spécifiques pour les étudiants issus de ces filières. Les masters à l'université développent aussi des orientations professionnelles très variées : édition, ressources humaines, journalisme... À vous de construire votre projet professionnel avec vos enseignants dès la première année de master et de penser à des stages cohérents avec vos aspirations.

## Quels sont vos droits ?

**Un élève de première ou de terminale peut-il changer de filière en cours d'année ?**

**Valérie Piau, avocate en droit de l'éducation ([www.cabinet-piau.fr](http://www.cabinet-piau.fr)), auteure de *Droits de l'élève à l'école, au collège, au lycée* (éditions François-Bourin) vous répond.**

En première ou terminale générale et technologique, un élève peut changer de série, en cours ou en fin d'année, sur demande écrite des responsables légaux ou de l'élève majeur, après avis du conseil de classe. Si ce changement a lieu dans le même établissement, il est prononcé par le chef d'établissement dans le délai d'un mois suivant la demande. Si le changement implique l'affectation dans un autre établissement, il est prononcé par le directeur académique des services de l'Éducation nationale après avis du chef de l'établissement d'accueil.

La décision appartient au chef d'établissement qui prend l'avis des enseignants concernés. En pratique, les parents doivent adresser une demande écrite au chef d'établissement. Mieux vaut avoir obtenu l'aval des professeurs. Il est préférable de consulter la conseillère d'orientation pour que le changement se fasse dans le cadre d'un projet professionnel et d'informer l'inspection d'académie. Un refus systématique du chef d'établissement est abusif, car il doit tenir compte de l'intérêt de l'enfant et des possibilités d'accueil dans la classe souhaitée.



RETROUVEZ UN MODÈLE DE COURRIER DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE FILIÈRE EN PREMIÈRE sur [letudiant.fr](http://letudiant.fr), en tapant « Vos droits à l'école ».



VISITES, BAIL, ÉTAT DES LIEUX, découvrez toutes les astuces pour bien se loger sur [letudiant.fr](http://letudiant.fr), rubrique « Vie étudiante », puis « Location ».